

délibération :
D_2019_5_10

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 10 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Mai 2019

Présents : 18

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle

Votants : 20

**Objet : Demandes de
subvention 2019**

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur NEBOUT Joël
Monsieur NOËL Frédéric a donné pouvoir à Madame COOLEN Anne-Marie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions de l'association Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure (CRCATB), de l'association L'Age de Faire et de l'association COC Cyclisme.

L'Association « Contact Rural Cinéma Argence Tardoire Bonnieure » (CRCATB) organise des séances mensuelles de Cinéma sur la commune de Mouthiers-Sur-Boème et sollicite une subvention exceptionnelle de fonctionnement à ses 16 adhérents afin de compenser le désengagement du département de la Charente. Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association, le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle au CRCATB de 200 € au titre de l'année 2019.

L'association « L'Age de Faire » avait remis un dossier incomplet pour le vote des subventions communales par le Conseil Municipal du 5 avril dernier. Rappelant que l'association n'avait pas demandé de soutien financier l'an dernier et afin d'assurer le bon fonctionnement de cette dernière, le Maire propose d'octroyer une subvention de 800 € pour 2019.

L'association « CO Couronnais Cyclisme » sollicite la commune à hauteur de 80 € pour l'organisation du tour de la Boème 2019. Le dossier étant parvenu après le vote des subventions et rappelant les règles édictées, le Maire propose de ne pas octroyer de subventions à cette association, cette année.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 200 € en faveur de l'association CRCATB ;
- ACCORDE une subvention de 800 € en faveur de l'association L'Age de Faire ;
- REFUSE la subvention en faveur du CO Couronnais Cyclisme ;
- DECIDE de prélever les sommes correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au chapitre 65, article 6574 du budget communal ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

Emis le 10/05/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **21 MAI 2019**

Le Maire

Michel CARTERET

